

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune d'ELVEN

Section AM n°77-78-80

Lotissement "Le Moulin à Vent"

PA9 - HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS

MODIFICATIF N°1

attachement planimétrique: GPS-RGF93(CC 48) Rattachement altimétrique: GPS-NGF

Echelle: 1/500

dice	Date	Nature de la modification
A	21.05.2025	Ajout d'un corridor écologique modifiant la répartition des lots et de la voirie. Correction de la numérotation des lots, ajout d'un mur en gabions, correction de la légende, suppression des chemins piétons au Sud
B		



Dressé le 07/06/2022
Modificatif n°1 le 26.05.2025
Par Elsa MELEDO
Référence : A22-175
Validé par le Géomètre-Expert

LEGENDE

-  ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
 -  ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX PRIMO-ACCEDANTS
 -  ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX
 -  VOIRIE PARTAGEE
 -  STATIONNEMENT
 -  PLACETTE
 -  CHEMIN PIETON
 -  ESPACE VERT
 -  NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
 -  TALUS PLANTE EXISTANT SUR ESPACE COMMUN
 -  ARBRE A PLANTER (position indicative)
 -  ARBRE EXISTANT A CONSERVER
 -  ARBUSTE A PLANTER (position indicative)
 -  HAIE A PLANTER SUR ESPACE COMMUN (position indicative)
 -  HAIES PRIVATIVES (à la charge de l'acquéreur)
 -  ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)
 -  ACCES PRECONISE (1 place de stationnement privative à prévoir en dehors du garage par logement)
 -  AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
 -  RECOL DE 50m DE RN 165
 -  ZONE CONSTRUCTIBLE AUTORISEE POUR LES ABRIS DE JARDIN UNIQUEMENT
 -  EMPLACEMENT POUR LE TRANSFORMATEUR SI NECESSAIRE (remplacé par un espace vert si celui-ci n'était pas nécessaire)
 -  LIGNE D'ACCROCHE OBLIGATOIRE POUR UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION (1/3 minimum du linéaire d'une façade ou d'un pignon)
 -  COTATION LOTS
 -  COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
 -  COTATION VOIRIE
 -  SIMULATION DES BATIMENTS (position indicative)
 -  CORRIDOR ECOLOGIQUE A CONSERVER en réponse aux préconisations de l'étude d'impact
 -  MUR EN GABIONS (à l'intérieur des lots 17 à 21)

